VILLE DE SAINT JEAN	**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 COMPTE RENDU DE SEANCE DECISIONS PRESENTEES ET DELIBERATIONS ADOPTES** *(Conformément à l'article L2121.12 du CGCT)*	DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Jean, convoqué le vingt-deux juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bruno ESPIC, Maire.

*****

APPEL

Étaient présents :

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO	Marie-Morgane PORTE
Cathy JOUVENEZ	Jean-Pierre PEYRI	Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI	Nicolas TOUZET
Isabelle GUEDJ	Guy GARCIA	Dominique RITTER		Séverine HUSSON
Gilles VALEILLE	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF		

Étaient absents avec procuration :

Céline DILANGU	représentée par Céline MORETTO
Ekavi BRUSETTI	représentée par Marie Morgane PORTE
Eddy HENIN	représenté par Marie COCHARD
Christophe DELPECH	représenté Cathy JOUVENEZ
Hervé FONDS	représenté par Guy GARCIA
Isabelle DELIS	représentée par Marie-Sol BOUDOU
Françoise SOURDAIS	représentée par Jean-Pierre PEYRI
Quentin USERO	représenté par Bruno ESPIC
Séverine PINAUD	représentée par Jean-Philippe FREZOULS
Patrick DURANDET	représenté par Bernard BOULOUYS
Claude BOESCH-BIAY	représentée par Marianne MIKHAILOFF

*****

QUORUM :

Nombre de conseillers :	En exercice :	33
Présents :		22
Procurations :		11
Votants :		33

*****

Désignation de la secrétaire de séance : **Chantal ARRAULT**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT et de la délibération du 8 juillet 2020

- **DM20230510 – Convention de mise à disposition d'un environnement numérique de travail.**
- **DM20230511 – Convention de partenariat promeneur du Net.**
- **DM20230601 - Avenant à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement MJC.**
- **DM20230602 - Convention ponctuelle de mise à disposition de la ville au comité départemental France Parkinson.**
- **DM20230603 – Marché 2023-12 à bons de commandes Fournitures « Bâtiment ».**
- **DM20230604 – Marché 2023-15 Réaménagement réfectoires Groupe scolaire Langer.**

DELIBERATIONS

AFFAIRES GENERALES

1. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal

DECIDE

- **DE DESIGNER** les trois agents de HGI-ATD, Sébastien VENZAL, Richard LAGARDE et Cendrine BARRERE, comme référents déontologues pour les élus locaux jusqu'au prochain renouvellement général des assemblées locales prévu en 2026,
- **D'APPROUVER** le règlement annexé à la présente délibération fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus locaux par les trois agents de HGI-ATD,
- **DE CHARGER** M. le Maire de porter cette délibération à la connaissance des élus de la collectivité et de diffuser, par tout moyen, toutes les informations leur permettant de consulter les référents déontologues.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

2. RECENSEMENT 2024 ET RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

le Conseil Municipal,

DECIDE

- **DE PROCEDER** au recrutement de trois agents recenseurs contractuels sur la base de l'article L 323-23-2° du Code Général de la Fonction Publique« Accroissement saisonnier d'activité »pour la période du 2 janvier au 24 février 2024 comprenant les deux demi-journées de formation initiale. Ceux-ci seront rémunérés sur la base du 3ème échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint administratif territorial au prorata des heures travaillées.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

FINANCES

3. VENTE D'UN TRACTOPELLE

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la vente du tractopelle au prix de 17 000 € net
- **D'AUTORISER** le Maire, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

4. VENTE DE PARCELLES CADASTREES AS 174 AS 208 ET AS 173 – 10 CHEMIN DU BOIS DE SAGET.

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la cession des parcelles sises 10 chemin du Bois de Saget et cadastrées AS 174, AS 208 et AS 173. net vendeur, à la Société PLH Conseil,
- **DE FIXER** le prix de cette cession à 1 000 000 € (Un million d'euros),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession et notamment la promesse synallagmatique ainsi que tous actes ultérieurs nécessaires à la concrétisation de ladite cession.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

5. CESSION DE PARCELLE CADASTREE AC458 – 18, RUE DES ECOLES.

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la proposition de réalisation des travaux à parfaire en fonction du montant définitif des devis, afin de lancer rapidement leur réalisation, et de restituer une limite de propriété claire avec les consorts Vilatou ;
- **D'APPROUVER** la cession pour la somme de 7 000€ de la parcelle AC458 appartenant à la commune, d'une superficie totale de 200 m² sise 18, rue des Ecoles ; la commune de Saint Jean prenant à sa charge les frais d'acte,
- **D'ABROGER** la délibération n°20220601-8 du 1er juin 2022 portant cession de la parcelle cadastrée AC458 sise18 rue des écoles à l'euro symbolique
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

6. VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'ACCORDER** le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 200€ pour l'année 2023 à l'association « Elles reviennent encore ».
- **D'ACCORDER** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 300€ pour l'année 2023 à l'association HBC.
- **D'ACCORDER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 450€ pour l'année 2023 à l'association « Nord-Est Toulousain en Transition ».
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget et seront pris à l'article 6574.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

PERSONNEL

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Le conseil municipal,

DECIDE

- **DE CREER** les postes sus-énoncés ;
  Considérant les avancements de grades ainsi que les besoins des services, il est proposé de créer les postes suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (24/35ème)
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
  - 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet
  -1 poste d'adjoint technique 11ème échelon à raison de 17h15 hebdomadaires pour une durée maximum de 6 mois
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

8. SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal,

DECIDE

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage.
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Pôle aménagement et développement du cadre de vie service espaces verts	**Agent des espaces verts**	**CAPA jardinier paysagiste**	**2 ans**

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

FAMILLE

9. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LAEP (LIEU D'ACCUEIL PARENT-ENFANT) DE SAINT-JEAN

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du LAEP de Saint-Jean ainsi proposé.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

TOULOUSE METROPOLE

10. APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE RESEAU D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les statuts de la Société publique locale Réseau d'Infrastructures Numériques, annexés à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération, et en particulier à signer les statuts de la SPL-RIN.

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

VŒU/MOTION

PROJET DE MOTION DE SOUTIEN AUX HABITANTS IMPACTES PAR LA CENTRALE D'ENROBAGE DE GRAGNAGUE A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION « NATURE & VIE SUR LES COTEAUX »

Le conseil municipal,

SE PRONONCE :

POUR :30
CONTRE :
ABSTENTION : 3
la motion de soutien soumise à son vote.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Séance clôturée à 18h50

Fait à Saint-Jean et affiché le 29 juin 2023

Le D.G.S,

Florian AUTRET

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT JEAN Hte-Garonne

Bruno ESPIC